

DEMANDE D'INDEMNISATION

Le : _____

Dans le cadre de la gestion du covid-19 nous sommes dans l'obligation de procéder à la fermeture anticipée de notre domaine skiable et ce à compter du 15 mars au matin.
Les sociétés SATVAC et SAMSO s'engage à rembourser tout type de forfait du 4 heures au 14 jours qui n'auront pu être utilisé à compter du 15 mars 2020.

Merci de bien vouloir renseigner les informations suivantes :

Nom et Prénom : _____

Adresse : _____

N° de téléphone : _____

Adresse mail : _____

Je reconnais avoir fourni aux guichets des remontées mécaniques de la station :

du Corbier de Saint Jean d'Arves de Saint Sorlin d'Arves

Les forfaits, justificatifs de vente ainsi que le bon de livraison ou preuve de paiement ainsi qu'un relevé d'identité bancaire. J'ai bien été informé que je serai remboursé des journées non utilisées sur mes achats par virement bancaire.

Signature Client

Cachet et signature de la société

Formulaire fait en 2 exemplaires.

1 transmis au client

1 pour traitement dans la société.

SAMSO - SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

SAMSO
TVA intracommunautaire
FR78419719992

Siret
419 719 992 000 10

APE
4939 C

SATVAC
TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 001 13

APE
4939 C

www.sybelles.ski

Maulin.ski